

**MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ LORS DE
L'ASSEMBLÉE PLENIÈRE DU 12 JUIN 2014**

Dans le cadre des travaux menés sur l'ostéopathie avec le ministère de la Santé,

L'UNPS est totalement opposée :

- à la création d'une profession de non professionnels de santé de première intention,
- au référentiel métier qui aboutirait à un nombre d'heures de formation supérieur à celui des professionnels de santé,
- aux stages en milieu hospitalier.

L'UNPS demande en urgence un rendez-vous auprès de Madame la Ministre de la Santé.